

FLASH SANITAIRE

Communiqué du réseau FREDON - FDGDON Pays de la Loire

N°20 septembre 2016

EDITO

Septembre, le mois de la rentrée...

Et celui de toutes les rentrées. Je ne vous en ferai pas la liste car ce n'est pas mon propos. J'espère simplement, et du fond du cœur, que chacun a pu bénéficier de quelques congés, et ainsi profiter de ce temps privilégié pour se reposer, réaliser ce qui était programmé, échanger avec ses voisins, ses amis ou lors de rencontres impromptues, réfléchir à sa propre vie, à ce que l'on aimerait faire mais que l'on reporte sans toujours savoir pourquoi... Et si c'était la « rentrée » des initiatives que l'on ne remet pas au lendemain. Ce serait génial de voir fleurir mille initiatives dans les endroits où l'on vit... Il pourrait même y avoir, un jour, la journée des initiatives personnelles, civiques, collectives, humanitaires, spirituelles...

En attendant ce bouquet fleuri, une autre floraison s'est faite, insidieuse comme toujours, celle de l'Ambroisie à feuilles d'armoise...

Et temps de la pollinisation est largement arrivé...

L'été aura été finalement chaud avec le mois d'août et la première quinzaine de septembre ! Et si la végétation avait pris du retard au printemps, la nature rétablit souvent les choses. Aussi, les ambrosies n'ont pas oublié de fleurir sur toute la France, et par conséquent en Pays de la Loire. L'époque de la pollinisation est largement arrivée, avec elle les risques d'allergies. Notre flash sanitaire fait une large place au dossier « ambroisie », sans oublier nos autres préoccupations.

Dans ce numéro

- Ambroisie du « nouveau monde » : vigilance
- Actualité événementielle
- Ambroisie à feuilles d'armoise : nouvelles stations, évolution de certains foyers
- Berce du Caucase : état des lieux
- Les conseils du moment
- Les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique



FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé
– CS 30045 –
49071 BEAUCOUZE cedex

Mail : accueil@fredonpdl.fr
Site internet
www.fredonpdl.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014.



Ambrosie du « nouveau monde » : vigilance

« *Ambrosia confertiflora* DC est une ambrosie pérenne (Fig.3) qui se développe actuellement en Israël et en Australie. Originnaire du Mexique, cette ambrosie presque arbustive produit un pollen très allergisant.

Découverte en 1990 en Israël, son développement est décrit comme le plus rapide des plantes envahissantes du pays en occupant des milieux naturels et cultivés grâce à une dissémination qui se fait à la fois par les semences et par les systèmes végétaux.

Ambrosia confertiflora est favorisée dans les milieux humides où elle peut former des populations denses mais elle est aussi présente dans les zones cultivées (vergers...), les voies de communication et les parcs et jardins.



Ambrosia confertiflora
Photo © Swen Flolakb EPPO

Une faible efficacité des herbicides, ainsi qu'une tendance du désherbage mécanique à favoriser cette ambrosie, concourent à rendre sa gestion complexe. Seule une végétalisation par des espèces locales semble pouvoir freiner son extension. Si elle venait à entrer en France en zone méditerranéenne, cela nécessiterait son éradication immédiate. La vigilance est donc de mise. »

Source d'information : La lettre de l'Observatoire des ambrosies - N°38 Août 2016.

Actualité événementielle

La Conférence sur l'entretien des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI), organisée par l'Association Française pour la Protection des Plantes (AFPP) les 19 et 20 octobre à Toulouse, permettra d'aborder la question de la gestion des espèces envahissantes dans un contexte d'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires.

Cf. : <http://www.afpp.net/apps/accesbase/dbsommaire.asp?d=7741&t=0&identObj=5tyaDM4J&uid=57305290>

Ambrosie à feuilles d'armoïse : nouvelles stations, évolution de certains foyers

C'est bien souvent quand nous croyons que la situation se stabilise que des événements se produisent et contredisent nos certitudes. Il en est de l'ambrosie comme du reste. Nous devons rester en alerte car de nouveaux foyers viennent de nous être déclarés. Ils ne sont pas liés à l'arrivée de l'ambrosie à feuilles d'armoïse sur le territoire, mais tout simplement au fait que, grâce à la communication réalisée par notre réseau et d'autres organisations, des personnes découvrent ce qu'est l'ambrosie et s'aperçoivent que la plante occupe leur jardin ou leur culture.

Une nouvelle station en Loire-Atlantique

A la Chapelle des Marais, au lieu-dit Port de Kerfeuille, de l'ambrosie a été trouvée sur près de 30 mètres, en discontinu, le long d'un chemin et d'un petit cours d'eau. La floraison était commencée. Les plants ont été arrachés de suite.



Photo : © FDGDON 44

Une nouvelle station en Sarthe

A Aubigné Racan en Sarthe, le lotissement de Vaugrivaux vient d'être signalé à nos services. Plusieurs jardins privés du lotissement sont envahis par l'ambrosie. Cette infestation daterait de près de vingt ans, son origine serait la présence de graines d'ambrosie mélangées aux graines d'oiseaux destinées à nourrir des oiseaux exotiques chez un particulier. Une action d'information puis une gestion collective du foyer seront prochainement lancées afin de contenir la colonisation puis de la réduire pour éviter des risques futurs d'allergie des habitants, ainsi que l'envahissement de cultures voisines (maraîchage...).

Agrandissement du site de Montoir en Loire-Atlantique et régression de celui d'Andard en Maine-et-Loire

La station de Montoir est connue depuis plusieurs années. Une action de lutte y est engagée par le gestionnaire. Mais il ne peut agir facilement car l'axe routier concerné est très circulant, toute intervention demandant des conditions de sécurité extrêmes. L'éradication semble difficile car cette année, le site s'est étendu sur plus de 250 mètres linéaire. Un plan de gestion plus contraint devra



Photo : © FDGDON 44

être envisagé pour espérer un résultat probant dans le temps. Pendant ce temps, chez un agriculteur d'Andard, l'ambrosie régresse dans ses parcelles de céréales, sous l'effet conjoint de rotations culturales raisonnées et de déchaumages efficaces.

Berce du Caucase : état des lieux

L'effet « flyers » se fait sentir. Depuis le début d'année, notre réseau FREDON-FDGDON a procédé à une large distribution de trois flyers destinés à sensibiliser le grand public sur les espèces végétales et animales posant des problèmes de santé publique. Les 130 000 exemplaires sont quasiment tous distribués en mairies mais aussi dans de nombreux lieux accueillant du public. Les FDGDON restent à votre service en cas de rupture de stock. Et les flyers sont téléchargeables sur le site internet de la FREDON Pays de la Loire : www.fredonpdl.fr/santepublique.

Berce du Caucase : la multiplication par 2

Fin 2015, nous connaissions 4 sites de Berce du Caucase signalés depuis le lancement de l'action de surveillance soutenue par l'ARS Pays de la Loire. Nous en sommes maintenant à 4 de plus depuis le début d'année (Cf. flash sanitaire n°19).



C'est une satisfaction pour notre réseau, montrant ainsi, s'il fallait

encore le prouver, qu'une communication bien préparée, apportant une information technique concise associée à un message de sensibilisation adapté, porte ses fruits.

Mais rien n'est impossible...

Ainsi début août, notre correspondant du conservatoire botanique national (CBN) de Brest nous a fait savoir qu'un de ses observateurs est retourné sur une station de Berce du Caucase (Soucé - Mayenne) découverte en 2002. La plante a totalement disparu.

Rappelons que les foyers de Berce du Caucase ne sont jamais très étendus. Si les conseils d'éradication de la plante sont respectés, il est fort probable que le problème soit résolu définitivement. Il peut arriver qu'un arrachage n'aboutisse pas au résultat escompté dès la première tentative. Dans ce cas, le travail doit être repris l'année suivante lors du redémarrage du ou des pieds recensé(s).

Les conseils du moment

Berce du Caucase

Si vous devez arracher des pieds de Berce du Caucase, attendez que le sol soit suffisamment humide pour assurer la réussite de votre chantier. En attendant, couper les inflorescences afin d'éviter la maturation des graines, en prenant les précautions d'usage.

Datura stramoine

Les pieds de Datura stramoine sont en pleine fleur. N'attendez pas pour les arracher afin que la capsule ne vienne pas à maturité et ne disperse ses graines. (photo : <http://jeantosti.com/fleurs2/datura1.jpg>)



Ambroisie à feuilles d'armoise

La pollinisation bat son plein. Il n'est pas trop tard pour arracher les plants et éviter ainsi que les graines viennent à maturité. Ne faites rien si vous êtes déjà allergique. Demandez à une autre personne d'intervenir, celle-ci pouvant mettre des filtres de protection respiratoire (anti-allergies) pour éviter la respiration de pollens. Consulter son médecin ou son pharmacien.

Chenille processionnaire du pin

Comme l'année dernière, les vols de papillons s'étalent, ce qui entraînera une arrivée progressive des stades larvaires, rendant les interventions de lutte plus difficiles. Si vous constatez les premiers nids (stade larvaire L2 il y a quelques jours sur la côte atlantique), voici quelques conseils à mettre en œuvre selon votre situation :

- pratiquer l'échenillage mécanique si les nids sont peu nombreux et faciles d'accès ;

- poser les éco-pièges fin octobre - début novembre pour capturer les premières processions qui commencent tôt en zone littorale ;

- favoriser la prédation par les mésanges en disposant des nichoirs ;

- faire intervenir des professionnels pour un traitement au *Bacillus thuringiensis* selon nécessité.



Attention : à partir du stade L3, les chenilles sont urticantes : il faudra se protéger lors de vos interventions.

Rongeurs aquatiques envahissants

Nous sommes toujours dans la période où les bactéries responsables de la leptospirose, zoonose transmissible à l'homme et aux animaux d'élevage survivent le plus longtemps dans les eaux douces encore chaudes. Les baigneurs de fin de saison dans les lieux de baignade publique en eaux douces doivent poursuivre leur vigilance personnelle, entre autres vérifier qu'ils n'ont pas de plaie récente, et éviter de « boire la tasse » lors de leur bain ou de leurs jeux aquatiques !

Les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique

« Dans son avis du 28 avril 2016, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) émet des recommandations sur les messages de prévention à diffuser auprès du grand public, des professionnels de santé et des personnes allergiques aux pollens de graminées, du cyprès, du bouleau et d'ambrosies. Pendant les fortes périodes de pollinisation, les principales recommandations (plutôt contraignantes) sont les suivantes :

Chez soi :

- ❖ Se rincer les cheveux le soir,
- ❖ Aérer plutôt avant le lever et après le coucher du soleil,
- ❖ Éviter l'exposition aux autres substances irritantes ou allergisantes : tabac, produits d'entretien, parfum d'intérieur, encens...

A l'extérieur :

- ❖ Éviter certaines activités : entretien du jardin, activités sportives...
- ❖ Privilégier les sorties en fin de journée, porter si besoin lunettes de protection et masque,
- ❖ Éviter de faire sécher du linge à l'extérieur,
- ❖ Garder les vitres fermées en voiture. »

Source documentaire : La lettre de l'Observatoire des ambrosies—N°37 juillet 2016 : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=556>



Actualité réglementaire

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est parue au JO du 9 août dernier. L'Etat n'a pas oublié les espèces exotiques envahissantes et s'inscrit dans la continuité de la récente réglementation européenne. Ainsi, l'article 149 aborde le sujet par sa section 2 intitulée « contrôle et gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales », elle-même divisée en deux sous-sections 1 : « Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes » et 2 : « Lutte contre certaines espèces animales et végétales introduites ». Les décrets d'application sont attendus.

En savoir plus : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/8/8/2016-1087/jo/texte>

Vos contacts départementaux :

FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
fdgdon44@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact : Dany Chauviré
fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel
techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabrice Perrotin
accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier
fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : FREDON Pays de la Loire — 02 41 48 75 70
Direction générale — Service communication

